



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 2075

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les propositions de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat, réunie récemment en congrès national, tendant à demander une augmentation des pensions de réversion et un élargissement des règles de cumul. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ces préoccupations de justice sociale.

Texte de la réponse

Les artisans bénéficient d'un régime spécifique d'assurance vieillesse géré par les représentants élus au sein du conseil d'administration de la CANCAVA (Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse). Ces élus délibèrent notamment sur les prestations répondant aux attentes de leurs affiliés dans la perspective de les voir incluses par les pouvoirs publics dans le cadre de la sécurité sociale, sous réserve des possibilités de financement liées au montant des ressources du régime. Il en va de même du montant des pensions de réversion et des conditions de leur versement. En particulier, les règles présidant au cumul de ces pensions avec les droits propres susceptibles d'être acquis par le conjoint bénéficiaires correspondent à un équilibre budgétaire auquel il n'a pas été envisagé de toucher à ce stade. Il semble enfin que l'évolution future des régimes de retraite obligatoire ne puisse s'envisager que dans une perspective de meilleure équité et de plus grande harmonisation des prestations servies aux différentes catégories d'ayants droit.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2075

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2581

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4093